

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

**Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de la ville de Kinshasa
(KIN-ELEENDA)**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN EXPERT EN
GESTION DES DECHETS SOLIDES ET ASSAINISSEMENT LIQUIDE**

1. Contexte et justification de la mission

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale, pour préparer le projet de développement multisectoriel et de résilience urbaine de Kinshasa (KIN-ELEENDA), ayant pour objectif dans sa première phase, d'améliorer les conditions de vie et les opportunités socio-économiques des quartiers pauvres et vulnérables ciblés par des investissements sélectionnés et renforcer les capacités de planification et de gestion urbaine de la ville de Kinshasa.

Le projet KIN-ELEENDA est basé sur le concept de « villes inclusives et résilientes » sous un angle spatial, économique et social et de résilience aux aléas. Il financera des infrastructures structurantes au niveau de la ville et des investissements de proximité au niveau des quartiers ciblés, en abordant également le défi de sous-emploi et de cohésion sociale, ainsi que les renforcements de capacité en matière de gestion urbaine.

Les investissements du projet seront concentrés en priorité au niveau des bassins versants Est et Ouest de la rivière N'Djili en amont du Boulevard Lumumba et coordonnés avec les investissements financés par l'AFD en aval du Boulevard Lumumba.

2. Composantes du projet

Le projet comprend les quatre (4) Composantes ci-après :

Composante 1 : Gestion urbaine et services ayant les Sous-composantes et activités ci-dessous :

- Sous-composante 1.1. : Aménagement urbain et gestion du foncier
 - 1.1. a Planification urbaine locale et études stratégiques
 - 1.1. b Transformation digitale et outils de gestion urbaine innovants
 - 1.1.c Renforcement des capacités de l'administration urbaine et des établissements universitaires

- 1.1.d Renforcement de la gestion et de l'occupation foncière
- 1.1.e Entretien des infrastructures et l'inclusion économique des groupes vulnérables
- 1.1.f. Prévention de violence et autonomisation des femmes
- Sous-composante 1.2. : Gouvernance locale
 - 1.2.a Maximisation et sécurisation des recettes
 - 1.2.b Programmation des investissements
 - 1.2.c Renforcement des capacités
 - 1.2.d Amélioration de la capacité de réponse aux catastrophes
- Sous-composante 1.3. : Développement des compétences

Composante 2 : Infrastructures résilientes constituée des Sous-composantes et activités ci-dessous :

- Sous-composante 2.1. : Niveau des quartiers
 - 2.1.a Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité
 - 2.1.b. Mobilité urbaine
 - 2.1.c. Lutte contre les érosions et les inondations
- Sous-composante 2.2. : Niveau de la ville
 - 2.2.a. Eau
 - 2.2.b. Assainissement
 - 2.2.c. Gestion de déchets solides
 - 2.2.d. Energie

Composante 3 : Gestion du projet

Composante 4 : Contingence d'intervention d'urgence.

En plus, les thématiques suivantes seront généralisées à l'ensemble des activités :

- transformation digitale ;
- génération d'emplois ;
- mobilisation des investissements du secteur privé ;
- considérations de genre et autonomisation des femmes ;
- inclusion sociale.

3. Dispositif institutionnel pour la mise en œuvre du projet

Agences d'exécution du projet

Les agences d'exécution chargées de la mise en œuvre des différentes activités du projet sont reprises ci-dessous :

- ❖ **La Cellule Infrastructures** chargée de la coordination générale du projet et de la mise en œuvre d'une partie des activités 2.1.b « Mobilité urbaine » et 2.1.c « Lutte contre les érosions et les inondations » ainsi que de l'intégration des thématiques transversales dans l'ensemble des sous-composantes ;
- ❖ **La Cellule d'Exécution des Projets Eau de la REGIDESO, « CEP-O/REGIDESO »** en sigle, pour les activités 2.2.a « Eau » et 2.2.b « Assainissement »;

- ❖ **L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques, « UCM »** en sigle, responsable de la mise en œuvre de l'activité 2.2.d « Energie » ;
 - ❖ **L'Institut National de Préparation Professionnelle, « INPP »** en sigle, porteur de la sous-composante 1.3. « Développement de compétences »
 - ❖ **La Cellule de Développement Urbain de la Ville de Kinshasa, « CDU-VPK »** en sigle, qui s'occupera des sous-composantes 1.1. « Aménagement urbain et Gestion du foncier urbain » et 1.2. « Gouvernance locale », et des activités 2.2.c « Gestion des déchets » et 2.1.a « Aménagement d'espaces publics et infrastructures de proximité ».
- Elle sera également étroitement associée à la préparation technique des activités 2.1.b « mobilité urbaine » et 2.1.c « lutte contre les érosions et les inondations ».
- Pour le cas spécifique des activités de renforcement de la gestion et de l'occupation foncières la VPK collaborera étroitement avec le Ministère National des Affaires Foncières.

Parties prenantes et bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par :

- ❖ Les populations habitant les quartiers situés dans les bassins versants Est et Ouest de la rivière N'djili, dans les communes de Lemba, Matete, Nd'jili, Kisenso et Kimbanseke ;
- ❖ Les administrations des communes de Lemba, Matete, N'djili, Kisenso et Kimbanseke ;
- ❖ L'Administration de la ville province de Kinshasa ;
- ❖ La population de Kinshasa en général de façon indirecte.

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- ❖ Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics ;
- ❖ Le Ministère de l'Urbanisme et Habitat ;
- ❖ Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
- ❖ Le Ministère de l'Environnement et Développement durable ;
- ❖ Le Ministère national et le ministère provincial des Affaires Foncières ;
- ❖ Le gouvernement provincial de Kinshasa ;
- ❖ Les entités territoriales décentralisées (communes, quartiers) ;
- ❖ La REGIDESO ;
- ❖ Les organisations de la société civile actives dans la zone du projet ;
- ❖ Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociales) ;
- ❖ Les Etablissements universitaires (Université de Kinshasa, ISAU).

Pour permettre à la CDU-VPK d'assurer la mise en œuvre du volet « Déchets solides » et de mieux suivre les activités du volet « assainissement liquide » tout au long de la durée du projet, une partie du financement obtenu de la Banque mondiale sera utilisée pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat relatif aux services d'un

consultant Expert en gestion des déchets solides et assainissement liquide qui sera affecté au sein de la CDU-VPK.

Les présents termes de référence décrivent les responsabilités et tâches attendues dudit consultant.

4. Objectif de la mission

L'Expert en gestion des déchets solides et assainissement liquide a pour mission d'appuyer la Ville Province de Kinshasa dans son rôle de conduite et de maîtrise d'ouvrage des activités liées à la gestion des déchets solides et d'assainissement liquide.

5. Les tâches et les responsabilités de l'Expert

Sous la supervision du Coordonnateur de la Cellule de Développement Urbain de la Ville Province de Kinshasa (CDU-VPK) et en collaboration avec Raskin, l'Expert exécutera les tâches suivantes relatives à la gestion des déchets et à l'assainissement liquide programmées et réalisées dans le cadre du projet KIN-ELEENDA:

- Coordonner toutes les tâches entre les différents intervenants
- Impulser une stratégie cohérente et assurer l'articulation des différentes activités
- Elaborer et présenter une synthèse régulière concernant le suivi et l'avancement des activités
- Représenter la CDU-VPK et participer à l'évaluation et au suivi des activités du projet des volets gestion des déchets liquides et assainissement liquide,
- Accompagner les autorités de la Ville de Kinshasa dans l'amélioration des stratégies de gestion des déchets et de l'assainissement liquide,
- Participer à la recherche et à l'évaluation de sites potentiels pour la réalisation des infrastructures de collecte, de transfert et de traitement/valorisation des déchets et de traitement des boues de vidange,
- Contribuer à la préparation des TDRs et aux dossiers de passation de marchés pour les services de consultants et de travaux
- Analyser et évaluer la qualité technique des études et des rapports fournis par les consultants et les bureaux d'études
- Participer au suivi, à la supervision et à la réception des travaux d'investissement réalisés et des équipements acquis dans le cadre du projet
- Participer à la mise en place d'un modèle de financement viable et durable de toute la chaîne de gestion des déchets et d'assainissement liquide
- Participer à l'identification et à la mise en place de réformes institutionnelles, juridiques et financières pour le renforcement de l'intervention du secteur privé dans l'aménagement et l'exploitation d'infrastructures de gestion des déchets et d'assainissement liquides
- Etablir un programme de sensibilisation de la population et organiser des sessions de communication et de sensibilisation du public dans le domaine de la gestion des déchets et de l'assainissement liquide
- Elaborer et présenter des rapports de suivi et d'évaluation des activités pendant toutes les phases et toute la durée du projet
- Coordonner avec la CEP-O sur la gestion des activités en ce qui concerne l'assainissement liquide et avec la CI en ce qui concerne les déchets solides

- Participer activement avec le groupe de travail responsable pour le volet assainissement liquide et aider avec la coordination des contributions de la VPK
- Exécuter toute autre tâche demandée par la hiérarchie relative à la gestion des déchets et à l'assainissement liquide.

6. Qualifications du consultant

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur (Bac + 5 ans minimum) en environnement, génie sanitaire ou équivalent ;
- Avoir une expérience générale minimale de 8 ans dans le domaine de la gestion des déchets, l'environnement, l'assainissement, la propreté urbaine ;
- Avoir des expériences professionnelles d'au moins deux (2) ans en RDC ou dans un pays similaire en Afrique sub-saharienne ;
- Justifier d'une expérience professionnelle pratique d'au moins cinq (5) ans dans le domaine de la gestion des déchets ;
- Etre capable de travailler en équipe et sous pression ;
- Avoir une expérience pratique dans le cadre de projets de développement urbain financés par la Banque mondiale ou d'autres bailleurs de fonds serait un atout ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français ;
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique et avoir une connaissance des logiciels standards (Word, Excel, Power Point, ...)

7. Critère de performance

- Respect des présents termes de référence ;
- Quantité et qualité des documents produits ;
- Qualité et fréquence du rapportage sur le suivi des différentes activités à charge ;
- Qualité et ponctualité des revues des documents techniques ;
- Suivi proactive des contributions des parties prenantes ;
- Respect des délais d'exécution des tâches prescrites.

8. Durée, perspectives et lieu de la mission

La mission est prévue pour une durée de douze (12) mois à compter de mai 2020. Un renouvellement du contrat pourra être fait sur base des besoins du projet, moyennant une évaluation concluante des performances. Une première évaluation sera établie après une période probatoire de 6 mois. Les évaluations ultérieures se feront sur une base annuelle.

La mission est prévue à la Cellule de Développement Urbain de la Ville Province de Kinshasa, avec des visites régulières de terrain dans la zone du projet.

9. Obligations du consultant en matière de rapports

L'Expert établira des rapports d'activités trimestrielles et annuelles. Ces rapports feront le point sur ses réalisations durant la période du rapportage en rapport avec les activités de gestion des déchets solides et de l'assainissement liquide.

Ces rapports présenteront spécifiquement les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées.

Des rapports circonstanciels peuvent être demandés à l'expert.

10. Obligations du Client

L'Expert en Gestion des déchets solides et assainissement liquide est recruté par la Cellule Infrastructures et mis à la disposition de la Cellule de Développement Urbain de Kinshasa (CDU-VPK).

En accord avec le protocole d'accord régissant la collaboration entre la Cellule Infrastructures et les autres agences d'exécution pendant la phase préparatoire du projet KIN-ELEENDA, la Cellule Infrastructures assumera l'ensemble des tâches fiduciaires, à savoir:

- assurer la gestion du contrat se rapportant aux présents TDR;
- liquider et assurer le paiement de la rémunération du Consultant selon les termes du Contrat

La Cellule Infrastructures mettra également à la disposition du contractuel les équipements et fournitures de travail (ordinateur, imprimante etc) ainsi que les frais de communication professionnelle.

Pendant la même période, la CDU-VPK, quant à elle, assurera les tâches essentielles suivantes :

- mettre à la disposition du Consultant les documents du projet, les études et toutes les informations disponibles à son niveau et susceptibles de l'aider dans l'accomplissement de sa mission;
- veiller à la réalisation des prestations dans le respect des normes, des textes en vigueur et des règles de l'art ;
- évaluer périodiquement les performances du consultant
- mettre à la disposition du contractuel le bureau et le mobilier de bureau